



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Conseil d'administration du 13/10/2015

Lieu : Paris

Début de séance : 13h30

Membres du CA présents :

Michel Pavageau (Institut Mines Télécom)
Pierre Chiappetta (Université Aix-Marseille)
Bernard Legube (CUE Limousin Poitou-Charentes)
Philippe Lecoeur (Université Paris Sud)
Bernard Journet (ENS Cachan)
Minh Chau Pham (Université Paris Diderot)
Florent Calvayrac (Université du Mans)
Christian Valentin (IRD)
Daniel Chillet (Université Rennes 1)
Martin Schwell (Université Paris-Est Créteil)
Jacques Erschler (Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées)
Noureddine Manamanni (Université de Reims)
Nathalie Bernardie (Université de Limoges)

Membres invités :

Jean-Pierre Faugère (Université Paris Sud)
Céline Gausson (Consortium USTH)
Radjesvarane Alexandre (USTH)
Yannick Giraud-Héraud (Université Paris Diderot)
Hai Son Nguyen (Ecole Centrale de Lyon)
Vincent Vigneron (Université d'Evry)

Au téléphone :

Françoise Rieg-Falson (Université Lyon 1)
Roger Frutos (Université de Montpellier)
Patrick Boiron (USTH)

Radjesvarane Alexandre, nouveau Directeur de la Recherche et de l'Innovation est invité à se présenter. Il devrait être en mesure de s'installer à Hanoi en décembre.

Un tour de table est fait afin que chacun se présente.

1) Approbation des CR des CA du 20 mai 2015 à Marseille

Approbation à l'unanimité des deux comptes rendus.

Cf. CR en annexe

2) Point sur l'USTH par Patrick Boiron

Le Recteur Patrick Boiron est invité à présenter les informations pertinentes sur l'USTH.

Le Conseil d'Université a eu lieu le 8 juin dernier à Paris. C'était le deuxième. Pourtant, il est prévu qu'il y ait un CU tous les 6 mois. Cela illustre la difficulté à réunir un CU.

Présentation des points qui ont été votés lors de ce Conseil d'Université :

- La composition du Sénat. Depuis le début de l'USTH, les membres du Sénat étaient nommés, pendant la première période et ensuite élus, pendant la seconde période. Il y a donc eu les élections du Sénat approuvé par le CU. Le Sénat doit se réunir trimestriellement. Un calendrier est prévu pour qu'il y ait plus de réunions.
- Communication : sur le logo de l'USTH, la mention « Vietnam France University » est ajoutée mais le nom de l'Université ne change pas.
- Changement du nom de 4 départements sur 6 :
 - o Biotechnologie-Pharmacologie en Biotechnologies pharmacologique, médicale et agronomique
 - o Science de Matériaux et Nanotechnologie en Science des Matériaux Avancés et Nanotechnologie
 - o Énergies Renouvelables en Énergies
 - o Espace et Applications en Espace et Aéronautique
- Proposition de faire basculer certains cours en cours du soir. Les contenus sont les mêmes, seuls les horaires changent pour permettre aux étudiants qui travaillent de suivre la formation de Master. On espère ainsi accroître les effectifs. Les cours du soir ont été mis en place dans les Masters STIC, EEO et Energies renouvelables.
D'après le Recteur, cela n'a fait qu'introduire des complications supplémentaires sans pour autant que l'on remarque une augmentation significative des effectifs. Cependant, le Recteur ajoute qu'il est certainement trop tôt pour ressentir les bénéfices de la mise en place de cette nouvelle modalité de formation. Il faut trois ans pour juger.
- Mise en route de l'évaluation de l'UTSH au niveau bachelor avant de procéder à l'évaluation de l'USTH.
- Le montant des droits d'inscription : 1600 dollars pour les bachelors, 1800 pour les masters (pour les étudiants en provenance du bachelor USTH, 2000 pour ceux qui ne sont pas issus du bachelor USTH) et 2000 pour les doctorants. Ces nouveaux tarifs ne rentreront en vigueur qu'à la prochaine rentrée. Le CU autorise à encourager le recrutement de doctorants étrangers.
- Le recrutement des docteurs.

Rappel : en 10 ans, l'accord prévoit que 400 docteurs soient recrutés à l'USTH. Il fallait changer cette règle car c'est impossible. Cela n'est pas adapté au nombre d'étudiants et représente un volume de salaire trop important. On a donc demandé à ne plus avoir à recruter systématiquement tous ces nouveaux docteurs.

Il faut néanmoins que les universités reçoivent des doctorants. La diminution du recrutement des docteurs par l'USTH ne doit pas correspondre à une diminution du recrutement des doctorants par les établissements du Consortium. Cela signifie que les doctorants qui sont recrutés en thèse selon la procédure USTH ne seront pas tous recrutés à l'USTH à l'issue de leur doctorat. Les membres du CA sont favorables à la suppression de l'obligation de recruter tous les docteurs mais ils estiment que cela doit être décidé après la thèse via un jury de recrutement, pas avant. Il ne faudrait pas classer a priori les doctorants entre ceux qui seront recrutables et ceux qui ne le sont pas mais considérer tous les doctorants comme recrutables et décider du recrutement à l'issue de la thèse après un entretien avec le jury. Ce point n'est toutefois pas acquis a priori et nécessitera encore de longues et difficiles discussions avec le VIED et le MOET ;

Par ailleurs le Consortium souhaite vivement que les étudiants qui n'ont pas encore obtenu leur master puissent candidater sur les bourses de thèse USTH, sous réserve de l'obtention du master, comme cela se fait en France et dans la plupart des autres pays. Sur ce point, la réponse du VIED est toujours négative, mais lors du CU le ministre a laissé entrevoir une possibilité d'évolution.

Les effectifs :

Bachelor : 407 étudiants, (368 l'année dernière, 307 l'année d'avant). C'est une progression globale mais il y a une légère baisse des recrutements en première année.

Masters : 160 en Master (M1 et M2).

Patrick Boiron évoque la procédure de discussion officiellement lancée pour le changement de tutelle de l'USTH (passage du MOET à la VAST). Il est donc possible que l'USTH change de tutelle. Cela peut avoir des conséquences importantes : l'accord intergouvernemental pourrait être rediscuté mais il pourrait y avoir aussi des bouleversements au niveau des modalités de fonctionnement administratif ou pédagogique.

La VGU change aussi de tutelle, elle passe sous la tutelle de la VNU.

Ce changement de tutelle peut aussi être perçu comme une opportunité notamment en termes de recrutement d'étudiants.

Etat du projet Hoa Lac : un cabinet d'architectes français a gagné le concours. Il y a une très forte remise en cause du choix de ce cabinet, pour des raisons que Patrick Boiron ne connaît pas. L'ADB a dit clairement que si la question n'est pas réglée d'ici fin 2016, l'accord du prêt pourrait être remis en question.

Patrick Boiron informe les membres du Conseil d'administration que la venue de François Hollande est toujours prévue sans qu'il y ait plus de détails sur la date de cette venue.

Patrick Boiron évoque les perspectives de remplacement des enseignants français par les jeunes docteurs. Beaucoup d'enseignants ont fait parvenir à l'USTH des plans de remplacement. On

peut considérer qu'il est de la responsabilité des établissements français de former à la pédagogie avant le retour au Vietnam. Pourquoi ne pas prévoir une partie du séminaire annuel de l'USTH sur ce thème de la pédagogie ?

Une autre nouveauté : une étude de faisabilité d'une formation aéronautique a été initiée par le Consortium via l'IAS. Etienne Fleury de l'IAS a effectué une mission à l'USTH (financée par le Consortium) pour évaluer les besoins en formation du Vietnam dans le domaine aéronautique. Le Recteur est extrêmement satisfait de cette mission et pense qu'une formation dans le domaine de l'Aéronautique pourrait ouvrir dès la rentrée 2016. Le rapport de l'étude réalisée par l'IAS doit être remis au Consortium d'ici la fin 2015.

Le Recteur évoque le problème de la délivrance du diplôme par les universités : certains étudiants n'ont toujours pas reçu leur diplôme français un ou deux ans après. Cela fonctionne dans certaines thématiques mais pas dans toutes. Pour information, Patrick Boiron indique qu'une quarantaine d'étudiants attendent toujours leur diplôme français.

3) Vie de l'association

Point sur le budget

Cf. budget en annexe

Il y a une décision importante à prendre sur le financement des billets d'avion pour les missions d'enseignement à l'USTH.

Bernard Legube propose que le Consortium prenne en charge la moitié de la somme engagée pour le paiement des titres de transport.

Pour l'année 2016 et à partir du 1^{er} janvier 2016, les établissements continuent de payer et envoient ensuite une facture pour remboursement. On a estimé 120 missions. A raison de 1000 euros par billet, cela représente 60 000 euros. Le Consortium peut assumer une telle prise en charge pendant 3 ans. Bernard Legube rappelle que la cotisation ne sera pas augmentée pour permettre cette prise en charge. Des discussions sont par ailleurs engagées avec les compagnies pour mettre en place des programmes de fidélisation et des tarifs négociés. Une note d'information va être envoyée aux établissements sur ce point, suivie d'une note technique pour la mise en œuvre.

Quid des missions de coordination ? Elles ne sont pas concernées ici mais il faut en effet se poser la question de savoir s'il faut grossir le volume de missions de coordination financées par le Consortium.

Le CA donne son accord pour le financement par le Consortium des billets d'avion pour les missions d'enseignement à l'USTH, à hauteur de la moitié de la somme engagée par les établissements en 2016.

Adhésion de nouveaux membres :

La demande d'adhésion qui avait été faite par Chimie Paris Tech il y a quelques semaines a été retirée ce matin.

En revanche, l'Université d'Evry et l'Ecole Centrale de Lyon souhaitent adhérer au Consortium USTH. Ils sont représentés aujourd'hui par respectivement Vincent Vigneron et Hai Son Nguyen. Ces derniers nous expliquent leurs demandes et les thématiques dans lesquelles ils souhaitent s'impliquer.

Cf. lettres d'intention en annexe

Aujourd'hui les nouveaux adhérents peuvent difficilement intégrer la formation dans les masters dont l'habilitation se termine. Mais pour les prochaines accréditations, les nouveaux adhérents doivent entrer en contact avec les responsables de départements pour intégrer l'offre de formation. Bernard Legube demande aux représentants des deux établissements qui souhaitent adhérer, de sortir de la salle.

L'adhésion des deux établissements est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 13 janvier 2016.

Bernard Legube évoque très rapidement une proposition de modification des statuts. Il s'agit en fait simplement de modifier l'adresse du siège social de l'association suite au déménagement de la COMUE Toulouse qui abrite ce siège social et de modifier le montant de la cotisation qui était passé de 2500 euros à 2000 euros. Le vote et les détails de la modification seront communiqués par voie électronique.

4) Doctorants

Cf. Documents Françoise Rieg-Falson en annexe.

5) Masters

Nous avons obtenu du HCERES que l'USTH ait une place spécifique sur la plate-forme de dépôt des dossiers d'évaluation des Masters : Pélican. La date limite pour le dépôt est le 15 octobre 2015. Jacques Erschler et Bernard Legube s'occupent de la partie « champ de formation ». Le dossier global sera adressé à l'ensemble des correspondants des établissements du consortium.

Ensuite, après l'évaluation par l'HCERES, la DGESEP nous guidera pour les accréditations.

6) Recherche : Opérations Objectif Labos

Sur l'opération Objectifs labos, le poste a alloué un budget de 270 000 euros qui seront répartis à parts égales entre deux types d'actions :

1. Mobilité : renforcement des laboratoires existants, ouverture de nouveaux laboratoires

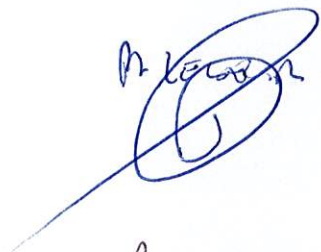
Pour cette partie, c'est Radjesvarane Alexandre qui lancera l'opération.

2. Objectif Labos à Hoa Lac. Un Appel à Manifestations d'intérêt (AMI) a été lancé par le Consortium. Il s'agit de mobiliser les établissements du Consortium qui le souhaitent pour élaborer une stratégie de recherche en vue de la création et du développement à Hoa Lac des UMI/LMI associés à chaque département. La liste des thématiques prioritaires est donnée dans l'AMI. La date limite de réponse était fixée au 15 octobre.

Il faut décaler cette date limite d'un mois afin de permettre aux établissements de répondre à l'AMI. Les établissements doivent comprendre qu'en répondant au questionnaire, ils s'engagent simplement, dans un premier temps, à participer à des réunions qui seront organisées par groupes

thématiques. Un message sera adressé aux Etablissements du Consortium avec des compléments d'informations et la nouvelle date limite.

Fin de la réunion 15h30



B. LEGUBE

